

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 5 février 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3 et 4 février 2020

2020 DAE 30 - DAE - DASES - DDCT Subventions (101.500 euros) et avenants avec cinq associations en Conventions pluriannuelles d'objectifs dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 21 janvier 2020, par lequel Madame la Maire de Paris, lui propose d'accorder des subventions de fonctionnement à diverses associations dans le cadre du Contrat de Ville et de l'autoriser à signer des conventions et avenants à conventions avec ces associations ;

Vu l'avis du Conseil du 11^e arrondissement, en date du 22 janvier 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 13^e arrondissement, en date du 20 janvier 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 14^e arrondissement, en date du 23 janvier 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 17^e arrondissement, en date du 20 janvier 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement, en date du 20 janvier 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement, en date du 21 janvier 2020 ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : une subvention de 8.000 euros est attribuée à l'association L'Esprit du vent, domiciliée 20 rue saint-Fargeau C/O Carole Chassin Bat A (20^e) (PARIS ASSO 9521/ dossier 2020_04681 et dossier 2020_04680), pour l'action « Permanences et Ateliers Réussir l'Insertion » selon la répartition suivante :

- 5.000 € (DAE-BDEL) ;

- 3.000 € (DDCT-SPV)

Article 2 : une subvention de 4.000 euros est attribuée à l'association Association Pour l'Insertion des Jeunes (APIJ), domiciliée 05 place Youri Gagarine Cité des Cosmonautes 93200 Saint-Denis (PARIS ASSO 19201/ dossier 2020_04689)

Article 3 : une subvention de 25. 500 euros est attribuée à l'association Association Generale des Familles des 17eme et 18eme Arrondissements, domiciliée 26 rue Cardinet (17^e) (PARIS ASSO 1541), selon la répartition suivante :

Libellé de l'action	Direction et service	Montant	Dossiers
Parcours personnalisé pour l'emploi dans le 17 ^e	DAE-BDEL	8000 euros	2020_04683
	DDCT-SPV	1500 euros	2020_04682
Parcours personnalisé pour l'emploi dans le 18 ^e	DAE- BDEL	7000 euros	2020_04684
Accès aux droits pour faire face aux difficultés budgétaires et aux litiges de la vie courante	DDCT-SPV	1000 euros	2020_04685
	DASES-SEPLEX	4000 euros	2020_04686
Apprentissage du Français langue Étrangère (FLE)	DASES-SEPLEX	2000 euros	2020_04688
	DDCT-SEII	2000 euros	2020_04687

Article 4 : une subvention de 24.000 euros est attribuée à l'association Femmes Initiatives, domiciliée 8, avenue de Choisy (13e) (PARIS ASSO 12825 / dossier 2020_04700 et dossier 2020_06187) selon la répartition suivante :

Libellé de l'action	Direction et service	Montant proposé	Dossiers
Insertion Professionnelle et Employabilité	DAE-BDEL	16.000 euros	2020_04700
ASL/FLE /Activités Transversales.	DAE-SEPLEX	6.000 euros	2020_06187

Article 5 : une subvention de 42.000 euros est attribuée à l'association ESPEREM, domiciliée 83, rue de Sèvres (6e) (32.000 euros au titre de l'action concernant l'accompagnement des femmes monoparentales et 10.000 euros au titre de l'action sur la sensibilisation aux métiers des espaces verts) (PARIS ASSO 191343 / dossiers 2020_04690 et 2020_04701)

Article 6: Les dépenses correspondantes seront imputées aux budgets de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2020, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO